

## Directive Covid-19

Par la présente, nous vous soumettons notre plan d'action Covid-19. Il sera appliqué et scrupuleusement respecté dès sa parution et jusqu'à nouvel avis. En ce sens, les mesures suivantes seront appliquées :

Tout gymnaste, moniteur, aide-moniteur et accompagnateur ayant un ou des symptômes Covid-19 annoncés par l'OFSP et le canton de Vaud ne sera nullement admis lors des entraînements.

---

Toute personne souffrant de symptômes doit le communiquer sans délai à son moniteur ou au comité.

---

Seuls les gymnastes et moniteurs peuvent se trouver dans l'enceinte des complexes sportifs.

**Les parents ou accompagnateurs de gymnastes doivent rester à l'extérieur des bâtiments.**

---

Les gymnastes sont accueillis et restitués **à des points de rencontre** se trouvant à l'extérieur des bâtiments par les moniteurs.

|                    |   |   |
|--------------------|---|---|
| Site du Chêne      | → | Accueil porte côté Jura (entrée cours des écoles)   |
|                    | → | Restitution porte côté lac (sortie terrain de foot) |
| Site de Pré-Baulan | → | Couvert des tables à pique-nique                    |

La traçabilité des membres présents en salle sera appliquée et vérifiée par notre responsable Covid, avec l'appui du comité.

---

Les entraînements seront également adaptés à la situation afin de garantir la plus grande sécurité sanitaire.

(Aucun sport de contact, tels que foot, volley, etc., n'est autorisé. Pour les plus de 20ans. Prière de vous référer à la liste du canton de Vaud).

**L'accès aux vestiaires reste strictement interdit.** Nous vous recommandons de venir équipés chaudement lors de chaque entraînement (attente à l'extérieur).

---

Une distance physique de 1,5m sera appliquée. Les contacts sont interdits.

---

Des masques ainsi que du désinfectant seront à disposition dans toutes nos salles de sport **en cas d'oubli**.

---

Toutes les mesures énoncées ci-dessus sont applicables à toutes et tous.

---

**Enfants et adolescents nés en 2001 ou après** - directive complémentaire ci-dessous :

Les gymnastes, moniteurs et aide-moniteurs **de plus de 12 ans doivent porter le masque en tout temps.** (en salle)

En cas d'effort trop intense, le masque peut être retiré, pour autant que les distances soient respectées (minimum 15m<sup>2</sup> de surface pour les plus de 12 ans).

**La pratique de la discipline en salle est autorisée en respectant tous les points précédents.**

---

Les groupes mélangeant des adultes de plus de 20 ans avec des enfants, ne sont pas autorisés à pratiquer leurs disciplines en salle (ex. parents-enfants)

---

**Adulte + 20 ans (avant 2001)** - directive complémentaire ci-dessous :

**La pratique de la discipline reste interdite en salle**

Néanmoins, l'entraînement extérieur est autorisé jusqu'à maximum 15 personnes, pour autant que les distances soient respectées en n'impliquant aucun contact physique ou sport de contact.

---